



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2019-90**

Séance du 24 juin 2019

A vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle TOM MOREL, sise 188 rue des Fleuries 74570 Thorens-Glières, et sous la présidence, de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 73 - Présents : 36 - Pouvoirs : 6 - Votants : 42

OBJET : RENOUELEMENT DE LA PROCÉDURE DE CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNE NOUVELLE

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - AUGY A-L. - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERNARD-GRANGER N. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - BOUCHET R. - BRUILLOT S. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - COICAUD C. - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DELETRAZ A. - DUPERTHUY J. - DURET Carole - FAVRE-DEREZ R. - FAVRE-FELIX D. - JACOB C. - LARMURIER C. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - TILLOY D. - VILLEMAGNE M. -

Excusés : BERTHOLIO C. - CURZILLAT L. (pouvoir CARREZ E.) - DELILLE M. (pouvoir BRUILLOT S.) - FILLARD C. (pouvoir TILLOY D.) - MACHEDA P. (pouvoir FAVRE-DEREZ R.) - RIBIOLLET C. (pouvoir AUGY A-L.) - RITTAUD A. (pouvoir ODORICO L.) - ROPHILLE C. -

Absents : ANDREOLI C. - ANTHOINE D. - AVET LE VEUF E. - BONGOAT J-B. - BRUSSOZ M-C. - BURNET C. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUILIERE C. - DEMOLIS JP - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DUPONT D. - DURET Christian - FOSSATI-ROYON M-H. - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - GURLIAT-CLERC C. - LAMBERSSENS P. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILLY C. - SELLECHIA M-P. - VEDOVINI C. - VINDRET R. - VOGLER A. -

Secrétaire de séance : PIQUOT X.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2111-1 et R.2111-1,

Vu la circulaire n°81-109 en date du 15 décembre 1981 relative aux procédures de changement de nom de commune,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie en date du 27 mai 2016, relatif à la création à compter du 1^{er} janvier 2017 de la commune nouvelle, portant le nom provisoire de « Fillière »,

Vu la délibération n°2017-10 du conseil municipal de Fillière en date du 03 janvier 2017, par laquelle la collectivité a acté le lancement de la procédure pour le changement de nom de la commune nouvelle, afin que celle-ci puisse se voir dénommée « Val-Glières »,

Vu le décret n°2018-674 en date du 30 juillet 2018 portant simplification de certaines procédures administratives, qui précise notamment que l'avis du Conseil d'État n'est plus requis dans les procédures de changement de noms de communes,

Considérant que la commune a ainsi transmis au Ministère de l'Intérieur, par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie en date du 7 juillet 2017, un dossier complet afin de demander le changement de nom de la commune,

Considérant que ce dossier a recueilli les avis favorables des services départementaux des archives et de la Poste, ainsi que du conseil départemental et de Monsieur le Préfet,

Considérant que le 14 novembre 2018, le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a notifié au Préfet l'avis défavorable émis par la commission de révision du nom des communes, lors de sa séance du 12 juillet 2018, et pour les motifs suivants :

- le nom « Val-Glières » paraît inadéquat puisque les Glières constituent un plateau et non pas un vallon,
- un nouveau risque de confusion pourrait apparaître avec la création au 1^{er} janvier 2019 de la commune nouvelle « Glières-Val-de-Borne »,

Considérant que la volonté de changement de nom est issue d'un atelier participatif auquel la population de la commune a participé, et que la commune souhaite le voir aboutir,

Considérant qu'il a ainsi été proposé à l'assemblée délibérante de relancer la procédure de changement de nom de la commune,

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire de constituer un nouveau dossier composé des avis précités, le conseil départemental ayant par ailleurs émis, en date du 3 juin 2019, un nouvel avis favorable,

Considérant que les services préfectoraux ont également recueilli à nouveau l'avis favorable des archives départementales et de la Poste,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à 31 voix pour, 7 voix contre (Christelle ALESINA, Anne-Laure AUGY, Christophe BOCQUET, Jacques BOCQUET, René BOUCHET, Caroline RIBIOLLET et Dominique TILLOY), et 4 abstentions (Jean-Michel CARRIER, Carole DURET, Marie-Laure MÉTRAL-BOFFOD et Geneviève NICOLAZZO),

- **Approuve** le renouvellement de la procédure de changement de nom de la commune nouvelle, afin de passer de « Fillière » à « Val-Glières »,
- **Autorise** Monsieur le Maire de Fillière à déposer à nouveau le dossier correspondant auprès des services de l'État,
- **Et autorise** Monsieur le Maire de Fillière ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération et qui serait nécessaire à la constitution du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.



Le Maire

Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le :
Publication/affichage le :